

**SAINT-MARCEL**  
**Réunion du Conseil Municipal du 26 Janvier 2015 à 20 h 30**

**COMPTE - RENDU**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 Janvier 2015, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

**Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.**

**FINANCES COMMUNALES**

Produits irrécouvrables : Le Conseil Municipal a décidé de décharger le Receveur Municipal de sa responsabilité dans le recouvrement de certains titres et a reconnu irrécouvrable le montant de 316,62 €. A l'unanimité.

**TRAVAUX COMMUNAUX**

Eglise – Réfection toiture massif occidental → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 3 451.00 € HT, avec le Cabinet 2BDM. A l'unanimité.

**INTERCOMMUNALITE**

Sivom Accord → Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2013 qui mentionne les moyens généraux (humains et financiers, CA 2013), les services aux communes (reprographie de documents, interventions informatiques...) les services de proximité (coordination intercommunale, assistants de vie, portage de repas), la cellule immobilière sociale «Accroch'Toit» (demande de relogement, les relogements réalisés...).

Sivom Accord → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le renouvellement de la charte de développement des services de proximité jusqu'au 30 avril 2015, compte tenu des négociations en cours avec le SIVOM concernant le retrait de la commune. A l'unanimité.

**ADMINISTRATION GENERALE**

Numéro Unique Départemental → La convention signée avec l'Etat relative à l'enregistrement des demandes de logement est arrivée à échéance et la nouvelle convention fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système national des demandes de locatif social ont été acceptées par l'assemblée. Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention. 24 voix pour et 5 abstentions.

Dispositif participation citoyenne → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la ville au dispositif "Participation Citoyenne" et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier. 24 voix pour et 5 voix contre.

Convention Es'passerelle → Dans le cadre du dispositif social collectif Es'passerelle, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec le Grand Chalon pour la mise à disposition d'occupation de locaux. A l'unanimité.

Convention Grand Chalon – PICCOLIS 2015 → Dans le cadre de l'action "PICCOLIS 2015", le Grand Chalon en lien avec l'Espaces des Arts organise une représentation décentralisée du spectacle "sur le banc". Ce spectacle est destiné aux élèves du cycle primaire. La commune de Saint-Marcel a été retenue pour accueillir, au Réservoir, les élèves des écoles de notre bassin de vie. Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le Grand Chalon. A l'unanimité.

Convention Centre Socio Culturel → Point reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Convention VILLE/CCAS → La convention de mutualisation de moyens avec le CCAS étant échue, le Conseil Municipal a autorisé Madame la première Maire-Adjointe à signer une nouvelle convention. Celle-ci précise les moyens communs des 2 collectivités et les modalités de remboursement de l'abonnement de téléphone portable ainsi que l'utilisation par le CCAS de la machine à affranchir de la mairie afin de lui éviter les coûts de ce type de location. Monsieur le Maire intervient en sa qualité de Président du C.C.A.S. A l'unanimité.

**SERVICE CULTUREL**

Participation financière Conseil Régional → Dans le cadre de la programmation culturelle du "RESERVOIR" le Conseil Régional souhaite soutenir la création artistique et favoriser la présence des acteurs culturels sur le territoire. Un nouveau dispositif d'aides pour appuyer les structures culturelles de diffusion sous réserve qu'elles accueillent au moins 5 compagnies bourguignonnes vient d'être formalisé. Cette aide représente 12% du montant total des contrats de cession artistiques. La programmation culturelle du "RESERVOIR" répond aux conditions d'éligibilité et à ce titre le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Régional qui pourrait s'élever à 7 000€. A l'unanimité.

## SERVICE JEUNESSE

Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF → Le cadre général du dispositif de cette convention a pour objet de déterminer l'offre de service adaptée aux besoins et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de mise en œuvre, de décrire le programme des actions prévues dans le schéma de développement et de fixer les engagements réciproques entre les cosignataires. Le Conseil Municipal a accepté le renouvellement de ce contrat avec la CAF, jusqu'au 31 décembre 2017. A l'unanimité.

## BIENS COMMUNAUX

Z.A.C. des Fontaines – Vente à particuliers → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la vente d'un terrain de 599 m<sup>2</sup>, au prix de 89.81 €, soit 53 796.19 €. A l'unanimité.

Vente de terrain (Parcelle E n°588) → Suite à la modification de personnalité juridique de l'acquéreur, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente de terrain – Montant 78 540.00 €. A l'unanimité.

## INFORMATIONS DIVERSES

- a) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'effondrement du franc suisse, l'option d'avoir renégocié l'emprunt était la bonne. Sans cette renégociation le taux aurait explosé.
- b) Modification des horaires d'ouverture de la mairie :
  - Du lundi au vendredi :  
Matin : 8 h 30 à 12 h et après midi : 13 h 30 à 17 h 30
  - Permanence les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis de chaque mois avec permanence du maire et des adjoints.  
Matin de 9 h à 12 h.
- c) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure de fin de détachement sur emploi fonctionnel est engagée à l'encontre du Directeur Général des Services.

## QUESTIONS DIVERSES

- a) Suite à l'abattage d'arbres rue Ampère et place de la mairie, M. GIRARDEAU répond que la variété d'arbre ne convenait pas. Leurs racines ont détérioré des murets, des parties de trottoirs ou de voies. M. BONNOT précise que la mairie s'engage à les replanter. Monsieur le Maire évoque également que les arbres à côté de la salle Alfred Jarreau seront abattus compte tenu de leur état sanitaire, afin de permettre la réalisation d'un parking sommaire qui évitera, par temps de pluie, un stationnement sur une surface boueuse.
- b) Suite à la réflexion relative du Studio 44, Monsieur le Maire répond que ce local accueillera prochainement le service de la police municipale.
- c) M. GIRARDEAU indique qu'une réunion de la commission de travaux publics, équipement, urbanisme aura lieu le 16 février 2015 à 19 h 30.
- d) M. GIRARDEAU communique les éléments statiques relevés par les radars pédagogiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.